

VLB

1

N°8 Janvier-Mars 2022

MAGAZINE DU SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT
ET DES BASTIDES EN LOT-ET-GARONNE

À LA UNE

Lot et affluents,
nouveau contrat de
progrès.

ÇA BOUGE !

Inondations :
1 an après,
l'état en soutien.

L'ENTRETIEN

Roberto Eplé,
Eau : sortir de la
logique de l'offre.



Programme de financement européen

Le Pays de la vallée du Lot et des Bastides porte un programme de financement européen, le programme Leader. Celui-ci favorise l'émergence de projets publics ou privés permettant de renforcer l'attractivité des centres-bourgs du territoire et d'améliorer leur capacité à accueillir de nouveaux habitants et touristes.

Ce programme s'achèvera à la fin de l'année 2022. Les projets soutenus dans le cadre de cette démarche sont notamment : les études de réaménagement urbain, l'implantation d'activités innovantes en cœur de bourg, les actions en faveur des 16-30 ans, la mise en tourisme du patrimoine architectural et naturel des villages...

L'année 2022 sera une année charnière pour le programme Leader du Pays de la Vallée du Lot et des Bastides. Elle sera la dernière année de l'actuel programme Leader mais sera également une année de candidature à la future programmation européenne (2023-2027).

Cette future programmation européenne pour les territoires sera renforcée avec l'octroi d'une enveloppe financière plus importante et composée cette fois-ci de deux fonds européens différents, les fonds FEADER (comme c'est le cas actuellement) et les fonds FEDER. L'enveloppe accordée au Pays de la Vallée du Lot et des Bastides pourrait alors dépasser les 3,8 M€ pour la période 2023-2027.

Pour candidater à cette nouvelle programmation, le Pays avec l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux du territoire va devoir élaborer une nouvelle stratégie d'intervention en ciblant notamment les trois priorités fixées par l'Europe : renforcement de l'ingénierie territoriale, revitalisation des centralités et accès aux services, soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale.

Le dépôt des candidatures est attendu d'ici l'été 2022 et la communication des sélections sera faite à l'automne afin de permettre aux territoires lauréats de démarrer leur nouvelle programmation européenne dès 2023.





Le LOT, notre atout MAJEUR !



EDITO

Et si nous profitons des vœux de cette nouvelle année pour faire de notre belle rivière du Lot le fil conducteur d'une stratégie territoriale globale et partagée à l'échelle de nos 9 intercommunalités sur les rivières (dont 3 en Dordogne et 1 dans le Tarn-et-Garonne). C'est l'occasion de rappeler dans ce numéro spécial les enjeux du Contrat de Progrès dont la signature n'engage pas seulement le Pays de la vallée du Lot et des bastides mais aussi tous les élus à toutes les échelles de territoire - de la commune au département - pour les 5 prochaines années.

Deux grandes orientations fixent l'horizon de ce contrat : d'une part, l'amélioration continue de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et des zones humides, et d'autre part, la volonté de respect et d'équilibre de TOUS les usages de l'eau qu'il convient à l'aube de cette nouvelle programmation de réconcilier. Si le Lot constitue la colonne vertébrale des collectivités du territoire, il doit être alors au centre des enjeux de toutes les politiques contractuelles - Région, Etat, Département - étant entendu qu'il constitue la ressource économique majeure de la vallée à laquelle il offre en plus son image et son attractivité.

Au-delà de ce contrat, les premiers comités techniques du nouveau dispositif « Action Collective de Proximité », ont déjà permis d'identifier les priorités des actions à venir. Conçues pour et par nos territoires, elle permettront à chacun de s'appuyer sur cette nouvelle aide Régionale. Je formule là aussi un vœu de réussite à nos travaux, rappelant qu'ensemble nous irons toujours plus loin au profit de l'attractivité de notre bassin de vie. Je formule là aussi un vœu de réussite à nos travaux, rappelant qu'ensemble nous irons toujours plus loin au profit de l'attractivité de notre bassin de vie.

Je vous souhaite à toutes et tous, une excellente année 2022, pour vous, et le territoire que nous avons tous épousé, en concluant mon propos par une pensée d'Henri BERGSON, « L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ! »

Jacques Borderie,
Président du Pays de la vallée du Lot

SOMMAIRE

4-5

Contrat de progrès,
plus loin pour la qualité de l'eau

Inondations, 1 an après,
l'état en soutien

6

7

Un nouveau dispositif
d'alerte inondations

Gestion de l'eau,
sortir de la logique de l'offre

8

9

Quand les lauréats font équipe





Crédit photo : SMAVLOT 47

Contrat de progrès, pour aller plus loin au service de la qualité de l'eau

Résultat d'un état des lieux réalisé en 2019 du Lot et de ses affluents, le contrat de progrès est appelé à remplacer, pour les 5 ans à venir, le contrat de rivière signé en 2012. Les impacts du changement climatique et la conciliation des enjeux économiques et écologiques y jouent un rôle central.



Élargir le périmètre, c'est ce qui pourrait résumer le mieux le nouveau contrat de progrès qui devrait être validé dans les prochaines semaines pour la rivière Lot et ses affluents en Lot-et-Garonne. Résultat de plus de deux ans de concertation, le contrat de progrès a pour vocation de prendre en compte non plus seulement la rivière, mais aussi les territoires riverains dans leur ensemble, à l'échelle du bassin. Une seconde étape, selon Avril Cantin, responsable du Pôle Rivière pour le Smavlot, qui vient couronner dix ans d'action commune au service de la qualité de l'eau.

À la lumière des inondations de février 2021, le changement climatique est l'une des questions centrales à laquelle le nouveau contrat s'attachera à répondre. Les nouvelles intensités de pluie sont génératrices de pollutions et obligent à revoir les dispositifs de qualité des eaux existants pour les renforcer.

Le nouveau contrat prend aussi en compte l'évolution de l'organisation des territoires et les effets de la redistribution des compétences GEMAPI. Dans une période plus que jamais marquée par les transitions, aussi bien économiques qu'écologiques, un autre enjeu majeur est de concilier les impératifs de qualité du milieu aquatique et les différents usages de la rivière, de l'agriculture au tourisme. Au total, plus de 10 millions d'euros seront investis sur les cinq prochaines années. Un contrat spécialement pensé en fonction des capacités financières du territoire afin de garantir au mieux la réalisation des actions programmées. Selon les sujets, de 70 à 80% des investissements seront financés par l'agence de l'eau et ses partenaires.

Le contrat de progrès s'articule autour de six grands thèmes, depuis la qualité des eaux et celle des milieux aquatiques jusqu'à la valorisation touristique et paysagère. Sont

aussi concernées la gestion quantitative, la prévention des inondations et la gouvernance. Dans le détail, les actions de restauration des milieux aquatiques, qu'il s'agisse des cours d'eau ou des zones humides environnantes, se voient allouer la plus grosse part des investissements avec 5,8 millions d'euros, pour poursuivre les travaux de restauration des berges et de la continuité des cours d'eau et accélérer la remise en état des zones humides. 1,4 million d'euros sont également consacrés à la poursuite des actions d'amélioration de l'état chimique de l'eau en luttant contre les pollutions ponctuelles (liées aux fortes pluies) ou les pollutions diffuses notamment d'origine agricole. 1 million d'euros est par ailleurs consacré à la gestion quantitative de l'eau et plus de 800 milles euros sont réservés pour valoriser le patrimoine touristique des rivières et des zones humides, faciliter l'accès à la rivière et développer les zones de baignade.

« Ne pas mettre la rivière sous cloche »

Si l'on compare ce contrat de progrès 2021-2026 à son prédécesseur, quels sont pour vous les principaux changements ?

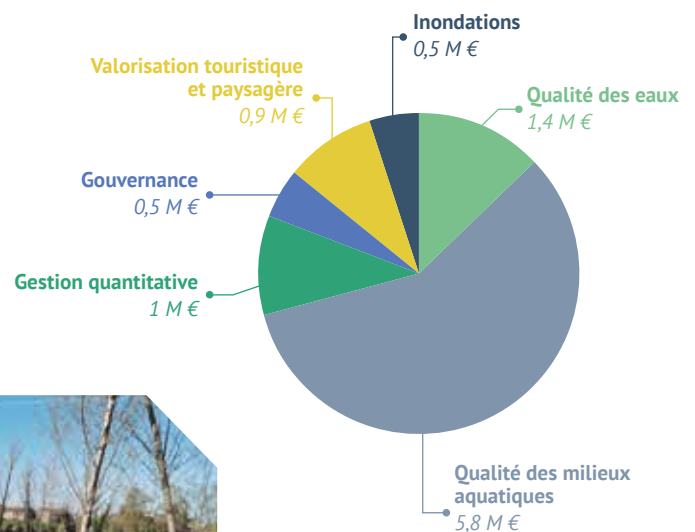
Avril Cantin : Je parlerais d'abord de la prise de conscience, qui s'est fait graduellement, de ce que l'on ne peut pas, à l'échelle de la vallée du Lot et de ses affluents, continuer comme avant en se disant que l'on verra demain. Outre le phénomène des inondations, ces dernières années ont été marquées par une baisse constante des débits et, de façon mécanique, par une pression agricole accrue. Il faut aussi tenir compte de l'opinion publique, qui a changé sur ces sujets et est sans doute plus attentive aux décisions qui sont prises. Mais par-delà ces points d'alertes, il y a surtout une dynamique positive que je voudrais souligner. Le travail réalisé avec les élus ces dernières années a permis aux habitants de commencer à se réapproprier la rivière. En témoigne l'attente de développement des lieux de baignade et le succès des initiatives touristiques liées à la rivière. Tout cela va dans le même sens, celui de l'amélioration du patrimoine écologique et économique que constitue la rivière et pour tous. L'un des principes directeurs de la construction de ce programme a été de ne pas mettre la rivière sous cloche, ni pour les habitants et les touristes, ni pour le monde agricole.

• Partenaires :



Ce qui frappe dans ce programme, c'est effectivement la diversité des thématiques qu'il aborde...

A.C. : Oui, et c'est parce que les actions envisagées sont non seulement diverses mais transversales, c'est à dire qu'elles ont des effets bénéfiques sur plusieurs axes en même temps. Par exemple, lorsque vous travaillez à la restauration des zones humides, vous agissez en même temps sur la gestion quantitative de l'eau et sur la qualité de l'eau elle-même. Mais les zones humides jouent aussi un rôle clé dans la prévention des inondations. Sans parler de leur potentiel en termes d'attractivité touristique et de valorisation du patrimoine naturel. Ce qui change fondamentalement avec ce nouveau contrat, c'est que la réflexion s'est effectuée à l'échelle plus vaste du territoire. C'est de cette façon que l'on peut inscrire l'action rivière dans un projet de développement durable, où l'homme et la nature, les activités économiques et les impératifs écologiques, trouvent chacun leur place dans un équilibre le plus harmonieux possible.



Inondations de février 2021, un an après

Immédiatement après les inondations de février 2021, le Smavlot avait débloqué 250 000 euros pour effectuer les réparations urgentes. À la demande des élus du Smavlot, l'Etat apporte son soutien à hauteur d'1 million d'euros qui seront consacrés à la remise en état des biens publics (routes, cales, accès à l'eau ...)

En février 2021, l'importante montée des eaux et une décrue rapide se sont combinées pour causer de nombreux dégâts sur les berges et les infrastructures proches du Lot. Dans les semaines qui ont suivi, le Smavlot avait débloqué 250 000 euros pour effectuer les réparations d'urgence, comme la mise en sécurité des habitations ou des voies communales, la réparation des accès pompiers détruits pendant la crue ou l'enlèvement des embâcles qui menaçaient la stabilité des ponts. En parallèle, les élus ont lancé un appel à la solidarité de l'État sur la base d'un inventaire précis des réparations à effectuer. Un appel qui a finalement été entendu à hauteur d'un million d'euros sur les 2 millions d'euros de dommages recensés. Ne seront en effet concernés que les biens publics, l'État partant du principe que les propriétaires privés affectés par la crue sont couverts par leurs assurances. Le Smavlot restera cependant aux côtés des propriétaires privés en leur apportant un appui technique pour effectuer leurs démarches. L'intervention des élus a aussi eu pour mérite de clarifier, pour les services de l'État, le rôle du Smavlot, et à travers lui, des collectivités territoriales, en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations (GEMAPI). Le Smavlot est désormais officiellement intégré aux instances préfectorales de suivi et de planification des travaux à l'échelle du département.



Enlèvement des embâcles, réparation des accès et mises en sécurité suite aux inondations de février 2021

Des dispositifs d'information renforcés pour mieux anticiper

Pouvez-vous nous préciser le rôle exact du SIDPC dans le dispositif de prévention et de gestion des inondation ?

Sabine Garin : La prévention des risques et la gestion des crises sont les principales missions du préfet de département en matière de sécurité civile. Pour ce qui concerne les inondations, la prévention au niveau de l'État est assurée par la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne. Au sein de l'unité de gestion de crise de la DDT, le référent départemental inondation a pour mission d'analyser les phénomènes de crues et d'en anticiper les impacts possibles sur le territoire. De son côté, le SIDPC a pour rôle de gérer la crise lorsqu'elle survient. Sa mission consiste à alerter les maires et les services de tout évènement et à coordonner, sous la direction du préfet de Lot-et-Garonne, les interventions des différents acteurs. Pour cela, le SIDPC s'appuie sur le dispositif de vigilance crues dont la partie visible est le site internet Vigicrues, alimenté 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 par le service de prévision des crues (SPC) Garonne Tarn Lot. Le SIDPC alerte les maires par téléphone, sms ou courriel, afin de leur permettre de mettre en oeuvre leur plan de sauvegarde. Il informe également la population via la presse, les réseaux sociaux et le site internet de la préfecture. Après la crise, nous avons aussi pour responsabilité de réaliser un retour d'expérience permettant d'analyser ce qui a bien fonctionné et ce qui peut être amélioré dans le dispositif.

Quelles sont les leçons que vous avez tirées de la crue exceptionnelle de février 2021 ?

S.G. : Vous avez raison de souligner le caractère exceptionnel de cette crue par les niveaux d'eau atteints, les plus élevés enregistrés depuis 1981. Dans l'ensemble, le dispositif global a bien fonctionné, grâce à la mobilisation de tous les acteurs, puisqu'aucune victime n'est à déplorer. Mais on peut bien sûr toujours faire mieux. Nous avons ainsi mis à jour le règlement départemental de vigilance et d'information sur les crues. Pour chaque cours d'eau, le nouveau document apporte plus de détails sur les enjeux spécifiques, les leçons des crues précédentes, les conduites à tenir... En 2022, nous mettrons également à jour le plan ORSEC inondation pour la gestion des crues majeures. À la demande des élus, nous travaillons aussi à un dispositif d'information lors des mises en sécurité des ouvrages hydroélectriques sur la rivière Lot. Cette alerte sera désormais émise par le système d'alerte de la préfecture, comme en cas de crue. Enfin, nous poursuivons notre action de formation et d'appui des maires en vue de la réalisation ou de la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS). Après les récentes élections, il était important de rappeler les enjeux du PCS, et surtout de souligner que même s'il existe déjà, ce qui est le cas de 9 communes concernées sur 10 dans le département, le PCS ne sera efficace le jour J que si les équipes municipales se l'approprient et prennent régulièrement le temps de le mettre à jour ou de le tester. 72 communes et 103 élus ont participé à ces formations qui seront reconduites en 2022.



avec **Roberto Eplé**



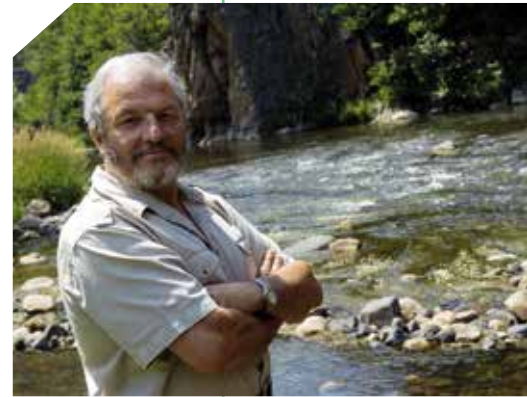
« Sortir de la logique de l'offre »

Le contrat de progrès 2021-2026 met particulièrement l'accent sur les enjeux écologiques autour de la rivière, pourquoi est-ce devenu nécessaire ?

Je vais vous étonner, mais il y a d'abord un principe d'économie. Sur beaucoup de cours d'eau en France, et le Lot ne fait pas exception, la qualité de l'eau est améliorée ou maintenue grâce à des interventions techniques souvent coûteuses, comme les stations d'épuration. Mais lorsque la nature s'en mêle, et elle le fait de plus en plus sous l'effet du changement climatique, les moyens techniques et financiers trouvent leurs limites. Laisser faire la nature partout où cela est possible n'est donc pas seulement une posture. C'est aussi une question de bon sens qui permet de réduire la charge pour les collectivités en s'appuyant sur ces services écosystémiques que la nature nous offre lorsque nous avons l'intelligence de la laisser faire. Pour cela, il faut restaurer les continuités écologiques autour de la rivière. Il s'agit de favoriser les circulations, pas seulement de l'amont vers l'aval, mais aussi en transversal, de droite et de gauche, en ne se limitant pas nécessairement aux abords directs du lit mineur. L'une des pistes par exemple, est de reconnecter les anciens bras, les zones humides ou de rouvrir ces petits ruisseaux qui permettaient la circulation de l'eau aussi bien en surface qu'en souterrain, qu'elle puisse jouer son rôle naturel d'éponge. Une rivière qui fonctionne bien est une rivière où il y a de l'eau et où cette eau coule.

N'est-ce pas une forme de retour en arrière difficilement envisageable ?

Prenons un exemple concret. Pour le bien de l'agriculture, les bords des rivières ont été fixés pour ne plus grignoter les parcelles. Mais cette technique a pour effet de faire s'enfoncer le lit de la rivière et avec lui le niveau des nappes phréatiques. Or plus ces nappes s'enfoncent, plus les terres alentour s'assèchent. Plus il faut pomper pour irriguer et moins il y a de petits écosystèmes comme les zones humides où peuvent se développer les pollinisateurs, pour ne citer qu'eux. En résumé, nous avons à réapprendre que la nature ne fait rien d'inutile et comment mieux travailler avec elle en réaménageant le territoire là où cela est nécessaire. Pour cela il nous faut sortir d'une coûteuse logique de l'offre pour une gestion durable de la ressource et de la demande. L'enjeu, ce n'est d'ailleurs pas seulement la rivière, mais le territoire autour d'elle dans son ensemble, avec ses interactions, ses interdépendances, ses activités économiques, mais aussi les paysages, le cadre de vie. En réponse à votre question, il ne s'agit évidemment pas de revenir dans un lointain passé. Mais nous pouvons nous en inspirer pour réinventer de manière inclusive et durable le futur de nos territoires, et réduire notre vulnérabilité en tant que société aux impacts du changement climatique.



Crédit photo : SOS Loire Vivante

BIOGRAPHIE

Roberto Eplé est un hydrobiologiste suisse investi depuis les années 70 dans la défense des rivières. Fondateur du réseau européen des rivières, il est aussi président de SOS Loire Vivante et à l'origine de l'événement Big Jump organisé chaque été.

À Thezac, une boulangerie au cœur du village

Soutenue par la municipalité et avec l'aide du programme Leader, la restauration d'un ancien four à pain permet l'installation d'une paysanne boulangère.

Pour les fêtes de fin d'année, les habitants de Thézac n'auront pas eu à aller bien loin pour acheter leur pain et leur brioche de Noël. Depuis la mi-juillet, Zaza Bénétreau, paysanne boulangère de 28 ans, les accueille dans sa boutique juste derrière la mairie. L'aboutissement d'un projet lancé il y a trois ans par un groupe de bénévoles passionnés par leur village et son patrimoine. Car à Thezac, on ne compte pas moins de seize fours et fournaux, sortes d'antichambres qui permettaient autrefois de cuire le pain à l'abri. Entre 2018 et 2019, l'association a restauré deux fours et s'en est servi pour préparer du pain rustique pour les différentes fêtes et animations touristiques. Un succès

qui a encouragé le maire, Jean-Luc Mucha et son conseil à investir à son tour pour favoriser l'installation d'un paysan boulangier avec le soutien du programme européen Leader pour la revitalisation des centres bourgs. BTS agricole et diplôme de boulangerie en poche, Zaza cherchait à s'installer dans le secteur en tant que paysanne-boulangère. Outre ses deux fournées par semaine dont une pour le marché du samedi, Zaza est aussi cultivatrice (35 h dont 25 de céréales) et meunière. Un circuit court par excellence qui est aussi l'occasion d'une redécouverte pour les touristes et les habitants à l'occasion des événements organisés tout au long de l'année par l'association.



Crédit photo : Le fournil de Thezac

• **Chiffre clé : 25 000 euros de subventions européennes**

• **Partenaires :**  **THEZAC**

À Brugnac, tout sera prêt pour la saison



Crédit photo : Céline Domengie

Au printemps, le site de l'Auberge du Cheval Blanc à Brugnac verra l'ouverture d'une nouvelle attraction, un Atelier du Safran dont le projet avait été primé en 2021 dans le cadre du concours Mon Centre Bourg a un incroyable commerce.

En juin dernier, le projet d'Atelier du Safran au Gîtes-Hameau du Cheval Blanc à Brugnac avait reçu le premier prix du concours Mon centre bourg a un incroyable commerce (MCBAIC). Six mois plus tard, Bruno, Catherine et Emilie, les porteurs du projet, sont en pleins préparatifs pour une ouverture avec la saison. Entre élaboration des recettes à base de safran (thés, sirops...) et aménagement de la boutique juste à côté de la salle de restaurant panoramique, il y a de quoi faire. « La participation au concours nous a remotivé », résume Bruno, chef de cuisine de l'auberge et co-porteur

du projet. « L'Atelier du Safran proposera des visites découverte de la culture du safran mais aussi une sélection de produits qui racontent, comme le safran, une certaine idée du luxe naturel à la française », explique Emilie, en charge du projet. Sur la table, de petits flacons en bois tourné attirent l'attention. « Ils serviront par exemple à conditionner le safran, les tisanes et la fleur de sel » poursuit Emilie. Ce projet dans le projet est le fruit de la rencontre avec Fabien, autre lauréat du concours MCBAIC, et tourneur sur bois à Castelmoron-sur-Lot.

Plus d'informations : <https://www.gitesduchevalblanc.com/l-atelier-du-safran>

• **Partenaires :**



6^e édition de l'AMI TENMOD

TENMOD, pour Territoires de Nouvelles Mobilités Durables, se concentre pour sa sixième édition sur les territoires périurbains et peu denses. Portée par l'Ademe et France Mobilités, l'édition 2022 tire les leçons de la crise sanitaire et fixe l'objectif de favoriser le déploiement massif d'une mobilité durable et solidaire. Outre les projets de nouveaux services, sont également concernés les dispositifs de mobilité, d'intermodalité ou de formation, dès lors qu'ils sont portés par plusieurs intercommunalités et/ou qu'ils contribuent à recréer du lien local. Les dossiers sont à déposer avant le 23 mai 2022.

Plus d'information et candidatures : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20220107/france-mobilites2022-12>

Accompagner la transition agricole

Soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne, cet appel à projets concerne les actions d'information, de formation et de démonstration des connaissances et des techniques innovantes qui permettront aux agriculteurs et aux territoires de réussir leur transition agricole. En écho à la feuille de route régionale Neo Terra, l'appel à projets concerne les initiatives qui favorisent la sortie des pesticides de synthèse, l'autonomie protéique des exploitations agricoles, les adaptations au changement climatique ou encore le bien-être et la biosécurité animale.

Candidatures à déposer avant le 15 mars 2022.

Plus d'informations :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2021-12/AAP%20Transition.zip>

ACTEE CUBE Ecoles

Ce dispositif de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) se concentre sur les actions qui permettent de réaliser 12% d'économies d'énergie avec un faible investissement dans les établissements scolaires. Porté par la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies, le dispositif permettra de financer la participation des écoles, collèges et lycées au Championnat national des économies d'énergie ou à la démarche Eco-Energie Tertiaire. Il vise notamment à la mise en réseau des écoles.

Plus d'information : <https://www.cube-s.org>

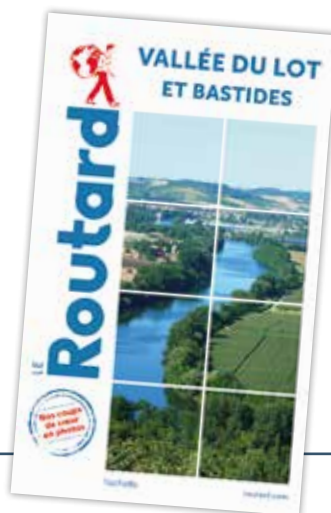


AGENDA

● Guide du routard de la Vallée du Lot et des Bastides

La conception du guide du routard Vallée du Lot et Bastides entre dans sa dernière ligne droite et devrait paraître au printemps 2022. Publié par l'éditeur Hachette, le guide a été réalisé en partenariat avec l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux, ruraux et des Pays. Il fournira notamment une information exhaustive sur les points de vue et les bastides classées du territoire, ainsi que les 160 km de véloroutes.

Plus d'information : www.routard.com



● Lot-it-bee, rendez-vous en avril 2022

Le printemps verra l'achèvement d'une première étape du projet « Lot it Bee » initié par le Smavlot 47 pour favoriser l'habitat des insectes pollinisateurs. Lancé en 2020, le projet devait dans une première phase permettre de réaliser un inventaire sur 4 sites représentatifs du territoire. Les résultats de ces inventaires réalisés en 2021 seront présentés aux parties prenantes et au public en avril. Dans une seconde phase, ces données seront intégrées aux cahiers des charges des travaux rivières et feront l'objet de guides pour les usagers et les agriculteurs du territoire.

Plus d'information : www.vallée-lot-47.eu

● Inclusion numérique dans les territoires

Organisé par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) et Hubik, le cycle de séminaires en visioconférence a pour objectif d'accompagner les acteurs de l'inclusion numérique dans les territoires. Au fil des sessions depuis avril 2021, plusieurs thèmes ont été abordés, de la construction de la démarche à la mobilisation des acteurs et au financement. Organisée le 10 février, la cinquième session sera consacrée à la coordination des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire.

Renseignements et inscription sur la page <https://pqn-a.fr/evenement/pqn-a-x-hubik-groupe-de-travail-lanimation-locale-au-service-de-la-demarche-dinclusion-numerique/>



Animer, conseiller et former

En continuité du contrat de rivière, l'une des nouveautés du contrat de progrès, est qu'il va permettre, à travers un programme étendu d'animations et de formations, de multiplier et de saisir les possibilités de dialogue. Et sur un sujet aussi sensible que l'eau, la concertation est essentielle. La difficulté n'est pas tant de trouver des solutions que d'identifier celles qui sont durables et réalisables au regard des réalités du territoire et des contraintes des différentes parties prenantes, notamment celles des collectivités, en termes de moyens financiers, et du monde agricole, qui lui est déjà confronté aux impacts du changement climatique et à la volatilité des coûts. Face à ces défis complexes, notre responsabilité d'élu est avant tout la recherche de l'équilibre.

Les problématiques de l'eau dans nos territoires, qu'il s'agisse de sa qualité ou de sa disponibilité pour tous les usages, ne trouveront de réponses pérennes que dans l'échange. Avec l'appui et l'expertise de ses techniciens rivière, le Smavlot est appelé à jouer un rôle clé de médiation pour accompagner la réflexion des élus par des études techniques et des données autant sur la qualité que sur les quantités d'eau disponibles et la manière de mieux l'utiliser. Dans cette phase de transition, le contrat de progrès est une opportunité pour toutes les parties concernées par le futur de la rivière. Il matérialise la volonté des élus, quel que soit leur point de vue professionnel ou politique, de sortir ensemble des logiques d'oppositions systématiques et d'apprendre à s'écouter sur un pied d'égalité.

Jocelyne Colliandre, Maire de Saint Eutrope de Born, Présidente de la commission de la Lède.

TERRITOIRE INNOVANT

Les Olympiades du tri, apprendre le tri sélectif dès le plus jeune âge


Conçu par la municipalité du Temple-sur-Lot, le dispositif des Olympiades du Tri est une animation destinée aux enfants des écoles primaires et maternelles (de la petite section au CM2). Sur une journée, ces olympiades ont pour objectif de transmettre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes de tri des déchets et bien sûr, de sensibiliser également les parents à travers leurs enfants.

Le matin, les enfants peuvent choisir entre des jeux de pêche à la ligne ou d'anneaux (notre illustration). L'après-midi, ils participent à des jeux de question réponse, le gagnant étant celui qui buzz et répond le plus rapidement.

Réalisé avec le soutien actif du SMAVLOT 47 et de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, le dispositif a été spécialement conçu pour être itinérant et est d'ores et déjà à disposition des municipalités du territoire qui le souhaitent.

Plus d'information à la Mairie du Temple-sur-Lot.





Les peuples méconnus
L'herbe aux gueux
Une photographie de Céline Domengie

Les fleurs sauvages vivent souvent en groupes que les botanistes appellent des peuplements. L'idée d'un peuple de fleurs nous laisse imaginer que chacune d'entre elles est un personnage. Au fil des quatre saisons, cette série photographique est conçue comme une galerie de portraits de ces peuples méconnus... Pourtant la présence des fleurs sauvages est profondément enracinée dans notre histoire.

La page wikipédia de clematis vitalba, appelée en français l'herbe aux gueux ou clématite des haies, nous raconte qu'elle était utilisée par les mendiants au Moyen Age. En se frictionnant la peau du visage ou des mains avec le suc de cette plante, ils faisaient apparaître des ulcérations semblables à celles de la lèpre et espéraient ainsi provoquer la pitié des passants. Cette anecdote nous rappelle que nos connaissances des plantes sauvages se sont appauvries et que nous aurions beaucoup à gagner à réapprendre aujourd'hui la richesse de la botanique sauvage.